

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 838

20 avril 2009

SOMMAIRE

Aeromeccanica S.A.	40212	Kneip Management S.A.	40182
agri.capital Group S.A.	40212	La Panoramique S.A.	40182
Aldi S.A.	40185	L'Etiquette	40181
Amstram Invest S.A.	40181	Leverlake Investments S.à.r.l.	40186
Anoka Engineering and Consulting S.A.	40210	Mainstream Investments S.à r.l.	40205
Banque LBLux	40216	Marvillo S.à r.l.	40178
Banque LBLux	40185	Mat Invest S.A.	40184
Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l.	40179	MFO Green Capital S.A.	40207
Blue Lit Invest S.A.	40181	MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	40216
Cable Financing 2 S.à r.l.	40219	MLArg Real Estate 5	40213
CAD Solutions S.à r.l.	40224	Mold Systems S.A.	40193
Can't Stop	40184	Nordea 1 SICAV	40218
Carima I S.A.	40214	Nordea Fund of Funds, SICAV	40211
CEP III Investment 13 S.à r.l.	40219	Nord Immo S.A.	40191
Challenge S.à r.l.	40180	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	40208
Challenge S.à r.l.	40180	Optique Himmes Wasserbillig G.m.b.H.	40187
Chemical Investments Luxembourg S.A.H.	40208	Orion Properties No 1 S.à r.l.	40210
Comaso S.A.	40202	Pfizer Continental Holdings Sàrl	40179
Co-Ventures S.A.	40183	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	40189
Deli Sign s.à r.l.	40197	ProA Investments I B S.à r.l.	40205
Devera S.A., SICAR	40186	RECAP I Holdings S.à.r.l.	40204
DH ProjectCo 2 S.à r.l.	40199	RECAP I S.à.r.l.	40213
DH T S.à r.l.	40199	Renta Corporacion Luxembourg	40224
Expert Investor SICAV - SIF	40201	Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch	40186
F.G.Ba S.à.r.l.	40193	Société de Réassurance Vallaroché	40192
Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l.	40178	Société Générale de Participations Agro- Alimentaires S.A.	40179
Fortis Lux Prime Pension A Sepcav	40178	S&S Invest SPF	40194
Garage SCHROEDER S.à r.l.	40212	S.S.I. Partner AG	40216
Global Logistic Partners S.A.	40194	Toiture Post Sàrl	40208
Harsco Luxembourg S.à r.l.	40197	WX Budget Hotel Holding S.A.	40183
IKE S.à r.l.	40187		
Julinvest S.A.	40210		
Kneip Communication S.A.	40180		

Fortis Lux Prime Pension A Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mars 2009

En date du 16 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Christiane Deckenbrunnen-Kirpach, Fernand Gales, Patrick Gregorius, Claude Heirend, Corinne Ludes et Carlo Wampach, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Lux Prime Pension A Sepcav

BGL Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009043764/4/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Marvillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.050.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse des gérants de catégorie A de la société, ci-haut mentionnée, est désormais à inscrire ainsi:

- Monsieur Michael Bruce Adler: 2212, 78th Avenue S.E., Mercer Island, WA 98040, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Patricia Laughlin Zuccotti: 4612, 105th Avenue N.E., Kirkland, WA 98033, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043800/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.973.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante en date du 26 mars 2009:

1. La démission des gérants, Messieurs Georges Deitz et Pascal Noel, a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043797/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 28 décembre 2007, Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) S.à r.l. a transféré toutes ses 1.300.400 parts dans le capital de la Société à Pfizer Europe Holdings S.à r.l.

Suite à ce transfert l'actionnaire de la Société est comme suit:

- Pfizer Europe Holdings S.à r.l. 1.300.400 parts ordinaires

Pour Pfizer Continental Holdings S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2009043912/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 28.972.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 septembre 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de Commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L1219 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES SA

Angelo DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043788/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.962.

—
Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 6 janvier 2009, la société Baring Private Equity Asia IV Holding (7) Limited, ayant son siège social PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Roas Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé:

- 1444 parts sociales à Premier Education Co-Investment Limited, ayant son siège social à c/o Orangefield Management Services (BVI) Limited, Columbus Centre, 2nd Floor - Suite 210, P.O. Box 4714, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour la société

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009043794/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 30, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009044566/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00250. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 30, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009044568/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00254. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Kneip Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 45.747.

Société constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire, Luxembourg le 12 novembre 1993 publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 33 du 27 janvier 1994.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 mai 2008 à 18:30 heures

Conseil d'Administration:

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2008, le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur;

Monsieur Bruce Keith, Administrateur de Société, demeurant 28, Ritherdon Road, SW17 8QD London, United Kingdom, Administrateur;

Monsieur Bernie Waldron, Administrateur de Société, demeurant The Dragon House Pinley Green Claverdon CV35 8LU Warwickshire, United Kingdom, Administrateur.

Monsieur André Prüm, Administrateur de Société, demeurant 17 Bridelsknupp L-8135 Bridel, Administrateur;

Madame Marie-Jeanne Chèvremont, Président de Société, demeurant 5 Impasse de le Censière F-57100 Thionville France, Administrateur.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043832/755/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

L'Etiquette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.987.

—
Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2009

Les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «L'ETIQUETTE» avec siège social à L-7220 Walferdange, 50, route de Diekich inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 141.987 ont pris la résolution de transférer le siège social vers L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

Signé: M. JACOBS, C. SEIL, P. WALTZER.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009044671/206/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Blue Lit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.241.

—
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009044436/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Amstram Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 10 mars 2009

- La démission de Monsieur Grégory GUISSARD est actée
- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur de catégorie B. Elle Continuera le mandat d'Administrateur de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

AMSTRAM INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043847/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kneip Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.319.

Société constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire, Mersch le 6 décembre 1989 publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 157 du 11 mai 1990.

Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 3 mars 2009 à 17 heures

Conseil d'Administration et Réviseur d'Entreprise:

Selon une résolution adoptée par l'Assemblée, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprise est renouvelé pour la durée d'un an et prendra fin à l'issu de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Conseil d'Administration:

Monsieur Victor Kneip, Président de Société, demeurant 12, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Président;

Monsieur Robert Kneip, Directeur de Société, demeurant 25, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, Administrateur-Directeur;

Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur de Société, demeurant 18, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, Administrateur.

Réviseur d'Entreprise:

Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043833/755/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

La Panoramique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.482.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille neuf, le 15 mars

S'est réunie les actionnaires de la société LA PANORAMIQUE S.A. à son siège social ce jour.

L'ordre du jour est le suivant:

- Remplacement des trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Résolution unique

- Remplacement de Monsieur Claude ESCHETTE en tant qu'Administrateur par Monsieur Jean-Baptiste PAUCHARD né le 5 Septembre 1976 à Beaune - France et demeurant 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Remplacement de Monsieur Issam KRONFOL en tant qu'administrateur par Madame Maria VLASIE née le 22 Juillet 1977 à Pitesti - Roumanie et demeurant 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et radiation de Monsieur Issam KRONFOL en tant qu'Administrateur Délégué.

- Remplacement de Monsieur Jean-Christophe TRESSEL en tant qu'administrateur par Monsieur Hervé FOUCAULT, né le 7 Mai 1972 à Pontoise - France et demeurant 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Remplacement de Monsieur René MORIS en tant que Commissaire aux Comptes par la Société FIDUCIAIRE I.F.T S.A. dont le siège social se trouve 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Radiation de Monsieur Issam KRONFOL en tant qu'Administrateur Délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature
Le Président

Référence de publication: 2009043870/5672/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00844. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Oranfield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043813/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 12 mars 2009

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le 12 mars 2009, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009, les administrateurs de la Société, à savoir:

- M. Vincent GOY, administrateur de classe B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. Raphaël PONCELET, administrateur de classe B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;

- M. Christian FOJTL, administrateur de classe A, demeurant au 1, Floridsdorfer Haupstrasse, A-1210 Vienne; et

- M. Daniel FOLIAN, administrateur de classe A, demeurant au 1, Floridsdorfer Haupstrasse, A-1210 Vienne.

2. réélire Interaudit S.à.r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009043881/1138/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Can't Stop, Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 33.600.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 03/04/09 à 14.00 heures

Bureau

Président: Monsieur Ed SAUER

Scrutateur: Madame Nathalie Ferrari

Secrétaire: Madame Marie-Laure FOPPA

Ordre du jour

- Démission de Monsieur Guillaume LOCHARD de son mandat d'administrateur
- Nomination de Monsieur Ali SHERWANI comme nouvel administrateur
- Divers

L'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

Résolutions

Première résolution

Les actionnaires décident d'un commun accord d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Guillaume LOCHARD demeurant 4, rRue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ali SHERWANI, demeurant au 104, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Date d'expiration: 21/03/2011

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009044516/9317/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mat Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2008 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de révoquer rétroactivement INDEPENDANT Sàrl de sa fonction de commissaire aux comptes de la société pour l'exercice 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:

- Monsieur David GIULIANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand'Rue, rétroactivement pour l'exercice 2006, en remplacement INDEPENDANT Sàrl.

Le commissaire aux comptes nommé, Monsieur David GIULIANI, achève le mandat de celui qu'il remplace, la société INDEPENDANT Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043814/1109/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Änderung im Verwaltungsrat der Banque LBLux S.A., Luxemburg

Herr Gregor Böhmer, Frankfurt, hat sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Banque LBLux S.A. gemäß Schreiben vom 18.02.09 mit Wirkung zum 28.02.09 niedergelegt.

Herr Paul Bodensteiner, München, hat mit Schreiben vom 19.03.09 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Banque LBLux S.A. mit Wirkung zum 23.03.09 niedergelegt.

Luxemburg, den 24. März 2009.

Für die Richtigkeit

Henri Stoffel / Bernd-Dieter Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

Référence de publication: 2009043779/1954/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 16 mars 2009, de retirer à Monsieur Philippe ANGÉ, avec effet au 20 mars 2009, les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, en date du 7 juillet 2008.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de nommer:

- Monsieur Gaëtan DEHALU, domicilié à 19, rue Ernotte, B-5000 Namur, au poste de Chef de l'Administration et du Personnel, à partir du 20 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043808/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.124.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 de la maison mère de Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg Branch, qui est Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares (nom officiel en hongrois: Samuel Manu-Tech Hungary Szolgáltató Zártkör en M kód Részvénytársaság) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 01.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044437/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01330. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Leverlake Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.740.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 22 janvier 2009 entre Bank of America NA. (BofA), une société de droit américain ayant son siège social au 214 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina, 28255 United States of America et Swiss Re Treasury (Luxembourg) SA. (Swiss Re), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, que 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune ont été cédées avec effet au 22 janvier 2009 par BofA à Swiss Re.

Suite à cette cession, l'associé unique de la Société est désormais Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A. détenant la totalité des 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leverlake Investments S.à.r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009043851/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.616.

1) Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 3 mars 2009

- Le renouvellement du mandat de CROWNLUX CAPITAL MANAGEMENT S.A., représenté par M. Joris Goossens, administrateur-délégué, de M. Michaël Lange et de M. Nicolaus Peter Bocklandt, Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvé.

- La démission du mandat de L'Alliance Révision Sarl, 54, avenue Pasteur, Luxembourg, avec effet au 15 octobre 2008, comme Réviseur d'Entreprises est approuvée.

- La nomination du mandat de Mazars S.A., 10A, rue Henri M. Schnadt, Luxembourg, avec effet au 16 octobre 2008, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvée.

A la date du 3 mars 2009, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Crownlux Capital Management S.A, représenté par M. Joris Goossens, Président et Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement au 60, Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.

- M. Nicolaus Peter Bocklandt, Administrateur, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg.

- M. Michael Lange, Administrateur, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg.

4) *Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 3 mars 2009*

- Crownlux Capital Management S.A., représentée par M. Joris Goossens, est désigné «Président et Administrateur-Délégué du Conseil d'Administration» de DEVERA S.A. SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
p.o. Le Conseil d'Administration
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009043883/1670/32.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

IKE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 140.811.

—
Extrait de l'assemblée générale du 19 décembre 2008

Gérants

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Philippe RAYNAUD demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 29, Rue Bolivar, de ses fonctions de gérant unique avec effet immédiat en date du 19 décembre 2008

- nomination de Monsieur Eric BUSCH né le 23 mars 1971 à Luxembourg demeurant à L-6978 Hostert, 4, Op der Bunn aux fonctions de gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Extrait de l'assemblée générale du 23 décembre 2008

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales suivante qui a eu lieu en date du 22 décembre 2008:

La société EASY SOLUTIONS SARL a cédé les 50 parts sociales qu'elle détient à la société small.talks SA inscrite sous le N° de Registre de Commerce au Luxembourg B144015 et ayant son siège social à 83, Rue de Hollerich, L-1741 LUXEMBOURG

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société IKE S.à r.l. est la suivante:

small.talks SA, détient	50 parts sociales
O-Ren Investments SA, détient	50 parts sociales
	100 parts sociales

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 mars 2009

Siège social

L'Assemblée Générale des Associés a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société au 83, Rue de Hollerich L-1741 Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043747/1218/32.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Optique Himmes Wasserbillig G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.497.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Dame Pierrette ALTMEISCH, Optikerin, geboren am 25. Januar 1969 in Differdingen, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 33, Esplanade de la Moselle;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VISUEL S.à r.l.", mit Sitz in L-5887 Hesperingen, 393, route de Thionville, gegründet gemäss Urkunde des Notars Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 2. April 2004, ausgewiesen im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 567 vom 2. Juni 2004, eingeschrieben im RCSL unter der Nummer B 100.106,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Andreas HIMMES, Optikermeister, wohnhaft in Schwebsange.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Optikermeisterwerkstatt sowie Beratungsleistungen in der Branche. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft führt den Namen "OPTIQUE HIMMES WASSERBILLIG G.m.b.H."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Dame Pierrette ALTMEISCH, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2. Die Gesellschaft VISUEL S.à r.l., vorgenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: einhundert Anteile	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

Art. 16. Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Andreas HIMMES, Optikermeister, geboren am 22. August 1971 in Merzig (Deutschland), wohnhaft in L-5887 Hesperange, 393, route de Thionville.

Zur administrativen Geschäftsführerin wird ernannt:

- Dame Pierrette ALTMEISCH, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6630 Wasserbillig, 28, Grand-rue.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Altmeisch, Himmes, F. Unsen.

Enregistre à Diekirch, le 17 mars 2009. Relation: DIE/2009/2743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 24. März 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043588/234/92.

(090049951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Madame Cindyrella Amistadi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83.305, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 451 du 3 mars 2009;

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes de décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-

EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes du notaire instrumentant, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en conformité des pouvoirs à lui conféré aux termes de l'article 5 des statuts et dans le cadre des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et décidé en conséquence quatre (4) augmentations du capital souscrit dans le cadre du capital autorisé, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 29 décembre 2008, à concurrence de 3.950,- EUR (trois mille neuf cent cinquante Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.642.440,00- EUR (un million six cent quarante-deux mille quatre cent quarante Euros) à un montant de 1.646.390,00- EUR (un million six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) par la création de 395 (trois cent quatre-vingt-quinze) actions nouvelles de catégorie "ACC", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- deux cent quarante-cinq (245) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cent trente-et-une (131) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- dix-neuf (19) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 5 janvier 2009, à concurrence de 3.230,- EUR (trois mille deux cent trente Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.646.390,00- EUR (un million six cent quarante-six mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) à un montant de 1.649.620,00- EUR (un million six cent quarante-neuf mille six cent vingt Euros) par la création de 323 (trois cent vingt-trois) actions nouvelles de catégorie "Vest", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quarante-six (46) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- trente-deux (32) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- quatre (4) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- deux cent quarante-et-une (241) actions souscrites par Predica 2005., Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 11 février 2009, à concurrence de 610,- EUR (six cent dix Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.649.620,00- EUR (un million six cent quarante-neuf mille six cent vingt Euros) à un montant de 1.650.230,00- EUR (un million six cent cinquante mille deux cent trente Euros) par la création de 61 (soixante et une) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- trente-cinq (35) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- vingt-quatre (24) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- deux (2) actions souscrites par Private Equity Selection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 17 mars 2009, à concurrence de 1.420,- EUR (mille quatre cent vingt Euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 1.650.230,00- EUR (un million six cent cinquante mille deux cent trente Euros) à un montant de 1.651.650,00- EUR (un million six cent cinquante et un mille six cent cinquante Euros) par la création de 142 (cent quarante-deux) actions nouvelles de catégorie "S3", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- quatre-vingt-une (81) actions souscrites par Private Equity Selection n°2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cinquante-six (56) actions souscrites par Private Equity Sélection n°2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- cinq (5) actions souscrites par Private Equity Sélection Individuals n°2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés,

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Sélection International (PESI) 1 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 9.210,- EUR (neuf mille deux cent dix euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1.651.650,00- EUR (un million six cent cinquante et un mille six cent cinquante Euros), représenté par 165.165 (cent soixante-cinq mille cent soixante-cinq) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";
 - 1.338 (mille trois cent trente-huit) actions de catégorie "PAI";
 - 6.510 (six mille cinq cent dix) actions de catégorie "CIP";
 - 7.811 (sept mille huit cent onze) actions de catégorie "ACC";
 - 9.781 (neuf mille sept cent quatre-vingt-un) actions de catégorie "S3";
 - 51.810 (cinquante-et-un mille huit cent dix) actions de catégorie "VEST";
 - 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt deux) actions de catégorie "PER";
 - 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
 - 19.317 (dix-neuf mille trois cent dix-sept) actions de catégorie "N7C";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.VAUDEMONT, C.AMISTADI, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11604. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044641/206/113.

(090051536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nord Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.837.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 août 2008

L'an deux mille huit, le vingt-deux août, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Dan EPPS, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat de commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009043853/503/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

SOREVAL, Société de Réassurance Vallaroché, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.433.

L'an deux mil neuf, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE REASSURANCE VALLAROCHE, en abrégée SOREVAL S.A. établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 29 janvier 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 144 du 29 avril 1988

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 3 mai 1994

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.433,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas FOUQUET, employé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Aline DALENCONTE, employé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck TRAORÉ, employé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de 100.000 Euros (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.593.017 Euros (un million cinq cent quatre vingt treize mille dix sept Euros) à un montant de 1.693.017 Euros (un million six cent quatre vingt treize mille dix sept Euros) entièrement libéré sans émission ni libération de nouvelles actions.

2. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à 1.693.017 Euros (un million six cent quatre vingt treize mille dix sept Euros) constitué par 5.000 (cinq mille) actions, sans valeur nominale.

3. Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence du montant de 100.000 EUR (cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.593.017 EUR (un million cinq cent quatre vingt treize mille dix sept

Euros) à un montant de 1.693.017 Euros (un million six cent quatre vingt treize mille dix sept Euros) entièrement libéré sans création ni émission de nouvelles actions.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de 100.000,- EUR (cent mille Euros) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 5, des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.693.017 EUR (un million six cent quatre-vingt-treize mille dix-sept Euros) constitué par 5.000 (cinq mille) actions, sans valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.40 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.FOUQUET, A.DALENCONTE, F.TORRE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11297. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044642/206/64.

(090051547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Mold Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.420.

Il résulte de L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 27 mars 2009 de la société Mold S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet ou 27 mars 2009, jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2008:

- DMS & Associés S.à r.l.

43, boulevard Prince Henri

L- 1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mold Systems S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009043865/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

F.G.Ba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 82.691.

Assemblée générale extraordinaire de F.G.Ba S.à.r.l.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales.

Les associés suivants sont présents:

Monsieur RITTER Michel, domicilié à L-57330 Entringe, 41, rue Principale	50 parts sociales
Monsieur MELIS Patrice, demeurant 17A, rue Principale à F-57330 Entringe	50 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Monsieur MELIS Patrice, précité, cède ses 50 parts sociales à Monsieur RITTER Michel, prédit, pour le prix convenu entre parties.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur RITTER Michel, mentionné ci-dessus	100 parts sociales
---	--------------------

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.30 heures.

Fait à Esch/Alzette, le 23 décembre 2008.

M. RITTER Michel / M. MELIS Patrice.

Référence de publication: 2009043888/612/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 15 janvier 2009 que:

- Monsieur Frantz WALLENBORN, entrepreneur de transports, demeurant à L-8606 Bettborn, 31, rue Principale, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043855/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

S&S Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.514.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Gilbert Scheer, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 27 septembre 1936, demeurant à L-7248 Bereldange, 22, rue Michel Rodange,

2) Monsieur André Scheer, commerçant, né à Luxembourg, le 23 avril 1940, demeurant à L-2523 Luxembourg, 56, rue Jean Schoetter.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "S&S INVEST SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent cinquante-six mille euros (EUR 756.000), représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 du mois de juin à 11 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Gilbert Scheer, prénommé, six cents actions	600
2) Monsieur André Scheer, prénommé, six cents actions	600
TOTAL: mille deux cents actions	1.200

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante-six mille euros (EUR 756.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Gilbert Scheer, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 27 septembre 1936, demeurant à L-7248 Bereldange, 22, rue Michel Rodange,

- Monsieur André Scheer, commerçant, né à Luxembourg, le 23 avril 1940, demeurant à L-2523 Luxembourg, 56, rue Jean Schoetter,

- Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 octobre 1946, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEER, A. SCHEER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2009. LAC / 2009 / 9889. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009044096/7241/142.

(090050909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 104.400,00.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

Extrait des résolutions prises par les associés de Harsco Luxembourg S.à r.l. (la Société) par écrit le 2 décembre 2008

Les associés de la Société ont accepté la démission de Monsieur Mark E. Kimmel de ses fonctions de gérant B avec effet au 2 décembre 2008.

Les associés de la Société ont décidé de nommer Monsieur Alexandre Fink, ayant son adresse professionnelle au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, en qualité de nouveau gérant B à compter du 2 décembre 2008 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Mark E. Kimmel, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009044901/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Deli Sign s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 23, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 115.977.

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- La société anonyme DELISALADES LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 55.688

ici représentée par ses administrateurs

Monsieur Jean-Pascal DURRE, commerçant, demeurant à B-6688 Bertogne, Champs 783b, administrateur de la société

agissant en son nom et au nom de Monsieur Hervé COLIN, comptable, demeurant à B-6980 Laroche en Ardenne, Vecmont 19, administrateur de la société,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 mars 2009, laquelle restera annexée au présent acte après "ne varietur" signature par les comparants et le notaire soussigné,

2.- Monsieur Patrick GELHAY, employé, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, Sberchamps, au Monsay 35, qui déclarent:

I.- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "DELI SIGN S.à.r.l." avec siège social à L-8832 Rombach/Martelange, rue des Tilleuls 23, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115.977,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2006, acte publié au Mémorial C numéro 1390 du 19 juillet 2006,

II.- que le capital social est fixé à quatre-vingt mille (80.000.-) euros, divisé en huit cents (800) parts sociales de cent (100.-) euros chacune.

Le capital social est réparti entre les associés comme suit:

1.- La société Delisalades Luxembourg S.A, prénommée, quatre cents parts sociales	400
2.- Monsieur Patrick GELHAY, prénommé, quatre cents parts sociales	400
Total: huit cents parts sociales	800

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

La société anonyme DELISALADES Luxembourg S.A. prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit quatre cents (400) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Frédéric LEBRUN, installateur chauffage-sanitaire, demeurant à B-5580 Rochefort, rue d'Austerlitz, 2, intervenant au présent acte, cet acceptant, moyennant le prix global de un (1) euro symbolique, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance..

L'associé Monsieur Patrick GELHAY, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Frédéric LEBRUN, prénommé, cet acceptant, moyennant le prix global de un (1) euro symbolique, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'associé Monsieur Patrick GELHAY, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) part sociale de la société dont s'agit à Madame Andrée MARTIN employée, demeurant à B-5580 Rochefort, me Reine Astrid, 40, intervenant au présent acte par son mandataire, Monsieur Frédéric LEBRUN, préqualifié, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rochefort, le 10 mars 2009, laquelle procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, cet acceptant moyennant le prix global de un (1) euro symbolique, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'assemblée constate que:

- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts leurs cédées à partir de ce jour,
- Les cessionnaires participent aux bénéfices relatifs aux parts sociales cédées à partir de ce jour.
- Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Les comparants renoncent aux formalités de notification de la présente cession de parts à la société comme prévu à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 du fait que tous les associés et gérants sont présents à la présente assemblée.

2^{ème} résolution:

La démission de Monsieur Patrick GELHAY de sa fonction de gérant de la société est acceptée et décharge lui est accordée.

3^{ème} résolution:

Les nouveaux associés Monsieur Frédéric LEBRUN et Madame Andrée MARTIN, décident ensuite d'étendre l'objet social aux activités suivantes:

- l'import et l'export de matériel horeca et équipement de grandes cuisines,
- le commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé
- le commerce de détail d'appareils électroménager, de radio et de télévision,

- les travaux d'installation et vente de matériel électrique, de chauffage et sanitaire

L'article 3.- des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

Le commerce en général et plus particulièrement l'exploitation d'un commerce:

- de meubles, mobilier d'intérieur et d'extérieur
- de matériel horeca et équipement de grandes cuisines,
- de mobilier de maison en magasin spécialisé
- d'appareils électroménager, de radio et de télévision,
- de matériel électrique, de chauffage et sanitaire

La société exercera en plus les activités suivantes:

- l'aménagement et la décoration dans le secteur Horeca,
- l'aménagement de comptoirs, de terrasses,
- l'import et l'export en général
- les travaux d'installation et la vente de matériel électrique, de chauffage et sanitaire.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles de favoriser sa réalisation."

4^{ème} résolution:

L'assemblée décide ensuite que le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant unique de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, Monsieur Frédéric LEBRUN prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Durre, Lebrun, Gelhay, GRETHEN

Déclaration:

Le notaire soussigné déclare au nom des parties que le numéro du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg de la société DELISIGN s.à r.l. est à lire comme suit: B 115.977.

Rambrouch, le 13 mars 2009.

Signé: GRETHEN

Enregistré à Redange, le 13 mars 2009. Relation: RED/2009/316. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 mars 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009044850/240/103.

(090051836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**DH T S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH ProjectCo 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 2.019.033,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.671.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of March,
before Maître Henri Helliinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 123613, represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 23 March 2009 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "DH ProjectCo 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 22nd February 2008 by deed of Maître Henri Helliinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 799 of 2 April 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 7 October 2008 published in the Mémorial number 2701 of 5 November 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all two million nineteen thousand thirty-three (2,019,033) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

(i) Change of name of the Company into "DH T S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH T S.à r.l." (the "Company") is formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

(ii) Add the following paragraph (as second paragraph) in article 7 of the articles of association of the Company:

"The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein."

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH T S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in point (i) of the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to add the paragraph as set forth in point (ii) of the agenda as second paragraph of article 7 of the articles of association of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois mars,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 123613, représentée par Me Elisabeth Adam, maître en droit, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2009 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique de "DH ProjectCo 2 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 22 février 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ("Mémorial") numéro 799 du 2 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 2701 du 5 novembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique détient toutes les deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) parts sociales émises par la Société, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(i) Changement de dénomination de la Société en "DH T S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er} Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DH T S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

(ii) Ajout du paragraphe suivant (en tant que deuxième paragraphe) dans l'article 7 des statuts de la Société:

"Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer l'activité de la Société et pour autoriser et / ou exercer tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou prévu, le cas échéant, par les présentes."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en "DH T S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société tel que repris au point (i) de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'ajouter le paragraphe tel que repris sous le point (ii) de l'ordre du jour (en tant que deuxième paragraphe) dans l'article 7 des statuts de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite au présent acte et sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11502. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044849/242/104.

(090051866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich,

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009043909/736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Comaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.513.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Gilbert Scheer, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 27 septembre 1936, demeurant à L-7248 Bereldange, 22, rue Michel Rodange,

2) Monsieur André Scheer, commerçant, né à Luxembourg, le 23 avril 1940, demeurant à L-2523 Luxembourg, 56, rue Jean Schoetter.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMASO S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000), représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010. Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Gilbert Scheer, prénommé, six cents actions	600
2) Monsieur André Scheer, prénommé, six cents actions	600
TOTAL: mille deux cents actions	1.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Gilbert Scheer, médecin-dentiste, né à Luxembourg, le 27 septembre 1936, demeurant à L-7248 Bereldange, 22, rue Michel Rodange,

- Monsieur André Scheer, commerçant, né à Luxembourg, le 23 avril 1940, demeurant à L-2523 Luxembourg, 56, rue Jean Schoetter,

- Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 octobre 1946, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 3 mai 1972, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège social est fixé à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEER, A. SCHEER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 13 mars 2009. LAC / 2009 / 9890. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009044097/7241/140.

(090050899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

RECAP I Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.897.

— EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 17 mars 2009:

1. L'Assemblée décide de nommer la société suivante en tant que réviseur:

- Deloitte S.A., RC B 67.895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009043798/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**ProA Investments I B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mainstream Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.892.

In the year two thousand and nine.

On the nineteenth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company H21 Private Equity Partners IV Investment Holdings, L.P., with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, United Kingdom, registered with the "UK Companies House" under number SL006049, represented by its general partner, the company Horizon21 Private Equity (Cayman) Ltd, with registered office at Genesis Building, 4th floor, Genesis Close, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company MAINSTREAM INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 139892, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19, 2008, published in the Mémorial C number 1840 of July 25, 2008,

and the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "ProA Investments I B S.a r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "ProA Investments I B S.à r.l.". "

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Paul MARX, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from one to three.

Fourth resolution

Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category A for an undetermined duration.

Fifth resolution

Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category A for an undetermined duration.

Sixth resolution

Mr Mikael GUTIERREZ RUIZ, company director, born in Liege (Belgium), on October 18, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an undetermined duration.

40206

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société H21 Private Equity Partners IV Investment Holdings, L.P., avec siège à 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, Royaume-Uni, enregistrée au "UK Companies House" sous le numéro SL006049, représentée par son associée commandité, la société Horizon21 Private Equity (Cayman) Ltd, avec siège à Genesis Building, 4^{ème} étage, Genesis Close, Grand Cayman KY1-1108, Iles Cayman,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MAINSTREAM INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139892, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1840 du 25 juillet 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "ProA Investments I B S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est "ProA Investments I B S.à r.l."."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre de gérants est augmenté de un à trois.

Quatrième résolution

Monsieur Eric MAGRIM, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Monsieur Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

40207

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2009. Relation GRE/2009/1145. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044153/231/112.

(090051046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

MFO Green Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.351.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La "Société Européenne de Banque", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, ici représentée par M. Sandro CAPUZZO et M. Andrew SIMMS, employés privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bd Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "MFO Green Capital S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 131.351, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné reçu en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C n° 2240 du 9 octobre 2007, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C n° 2794 du 4 décembre 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 1^{er} juillet 2008, une copie du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé à un acte de constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} juillet 2008, enregistré à Luxembourg, actes civils, le 7 juillet 2008, LAC/2008/27804,

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que dans le susdit constat d'augmentation du 1^{er} juillet 2008, le nom d'un des 6 souscripteurs participant à l'augmentation a été éronément indiqué comme suit:

- "FALM S.A." à raison de 1.800 actions

alors qu'il aurait du être indiqué comme suit:

- "FALM INVESTMENT CORPORATION" à raison de 1.800 actions

La société comparante déclare que toutes les autres dispositions dudit acte de constat d'augmentation restent inchangées et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture en langue française donnée aux représentants de la société comparante, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAPUZZO, A. SIMMS, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 mars 2009, LAC/2009/11009: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/04/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044847/208/40.

(090051819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Toiture Post Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 102, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 133.956.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044927/8530/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01745. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Chemical Investments Luxembourg S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.973.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044943/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00459. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 56.000.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Im Jahre zweitausendundneun, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der Aktiengesellschaft NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 116.546, gegründet gemäß Urkunde vom 9. Mai 2006, aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, in Vertretung von Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 1450 vom 28. Juli 2006. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des Notars Joseph Elvinger vom 8. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 327 vom 13. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Harry Rosenbaum, Mitglied des Vorstands Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., geschäftsansässig 26, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, welcher Frau Dr. Ursula Hohenadel, Conseiller Juridique, geschäftsansässig 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Christian Veit, Mitglied des Vorstands Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., geschäftsansässig 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmenzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei, welche Liste von den Aktionären, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 6.000.000.- (SECHS MILLIONEN EURO) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000.000.- (FUENFZIG MILLIONEN EURO) auf EUR 56.000.000.- (SECHSUNDFUENFZIG MILLIONEN EURO) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 60.000 (SECHZIGTAUSEND) neuen Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

3.- Zeichnung der 60.000 (SECHZIGTAUSEND) neuen Aktien durch den Allein-Aktionär die NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A. und vollständige Einzahlung der neuen Aktien durch Umwandlung in Kapital von 6.000 (sechstausend) umwandelbaren Schuldverschreibungen.

4.- Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft rechtmäßig vertreten ist bei der gegenwärtigen Versammlung, beschließt die Versammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die vertretenen Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig eingeladen und bestätigten volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 6.000.000.- (sechs Millionen Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000.000.- (fünfzig Millionen Euro) auf EUR 56.000.000.- (sechsfünfzig Millionen Euro) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 60.000 (sechzigtausend) neuen Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Zeichnung und Einzahlung

Die 60.000 (sechzigtausend) neuen Aktien werden sodann durch den Allein-Aktionär die NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 26, route d'Arlon, welche hier vertreten ist durch Herrn Harry Rosenbaum und Herrn Christian Veit, beide vorgenannt, gezeichnet.

Die so gezeichneten Aktien werden eingezahlt durch Umwandlung in Kapital von 60.000 (sechzigtausend) umwandelbare Schuldverschreibungen welche von der Gesellschaft zu Gunsten des Aktionärs ausgegeben wurden, und dies im Verhältnis von 1:1.

Eine Kopie des Registers der Schuldverschreibungsinhaber bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Bleibt ebenfalls beigefügt eine Bilanz zum 31. Dezember 2008.

Die Umwandlung dieser Anleihe in Kapital fand mit der Kenntnisnahme der CSSF statt, wie dies aus einem Schreiben der CSSF vom 17. März 2009 zu ersehen ist. Eine Kopie dieses Schreibens bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Dritter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel fünf der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 5. Das Grundkapital beträgt EUR 56.000.000,- (sechsfünfzig Millionen Euro), eingeteilt in 560.000 (fünfhundertsechzigtausend) Aktien ohne Nennwert. Alle Aktien sind voll eingezahlt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 4.000.-.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. ROSENBAUM, U. HOHENADEL, C. VEIT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044618/242/83.

(090051809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Julinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.856.

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RCS n°B 84 426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de JULINVEST S.A. (RCS n°114.856) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009043749/1091/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Anoka Engineering and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.656.

Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 mars 2009

Décisions:

- de remplacer Monsieur Ahcène MESSAOUDI dans ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.
- de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi L2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B42166 jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- de remplacer Messieurs Clive GODFREY et Jean-Pierre HIGUET dans leurs fonctions d'Administrateurs de la société.
- de nommer aux fonctions d'Administrateurs de la société Monsieur Ahcène MESSAOUDI né le 14 novembre 1979 à Mont Saint Martin (France), demeurant professionnellement L-1931 Avenue de la Liberté, 55, et Monsieur Laurent GOUZON, né le 20 juin 1978 à Verdun (France), demeurant professionnellement L-1931 Avenue de la Liberté, 55, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- de reconduire Monsieur Stéphane BIVER, demeurant professionnellement L-1931 Avenue de la Liberté, 55, dans son mandat d'Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043785/4286/29.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Orion Properties No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 75.013.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 72.749.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour Orion Properties No 1 S.à r.l. (en liquidation)

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009044917/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01026. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2009 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande.

L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2009 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010:

- KPMG Audit à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Nordea Investment Funds S.A.

Andrea Martin / Martina Neuhaus

Référence de publication: 2009043908/3922/42.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Garage SCHROEDER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 33.370.

Le Bilan du 01.01.2008 au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044937/1870/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01722. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Aeromeccanica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 mars 2009

Suite à la démission de M. Sergio Bertasi, Administrateur de Classe A, du 11 novembre 2008, l'Assemblée Générale a procédé à élire Monsieur Francesco Moglia né le 27.05.1968 à Rome, Italie, Directeur Générale de Banque, demeurant professionnellement au 19-21 Bld du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Conseil d'Administration:

Administrateur de classe A

Mme. Maria Dennewald, Avocat à la cour, née le 11 janvier 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg 31, rue d'Eich; L -1461 Luxembourg, président;

MM Andrew Simms, Directeur de Banque, né le 1^{er} mai 1963 à Guildford, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Francesco Moglia, Directeur Général de Banque, né le 27 mai 1968 à Roma, Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Administrateur de classe B

MM Federico Bonaiuto, Dirigeant de Finmeccanica S.p.A., né le 3 avril 1969 à Roma, Italie, demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma, administrateur;

Paolo Santoponte, Dirigeant de Finmeccanica S.p.A., né le 1^{er} septembre 1946 à Roma, Italie, demeurant professionnellement à Rome, Piazza Monte Grappa n°4, I - 00195 Roma, administrateur.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., route d'Esch n° 400 L - 1014 Luxembourg, venant à échéance, l'Assemblée Générale a décidé de l'étendre pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aeromeccanica S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009043817/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 11 décembre 2008 de la société agri.capital S.A. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du membre du conseil de surveillance suivant en date du 11 décembre 2008:

* Monsieur Peter STEPANY, né le 10 mai 1961 à Braunau (Autriche), demeurant au 164/1 Lustenauerstrasse, 6858 Dornbirn, Autriche, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société.

- Nomination du membre du conseil de surveillance suivant en date du 11 décembre 2008:

* Monsieur Kevin Parker, né 16 septembre 1959 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 4 East 66th Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de surveillance de la société est comme suit:

- Monsieur Douglas Anderson,
- Monsieur George Parker,
- Monsieur Kevin Parker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

agri.capital Group S.A.
Marco Dijkerman
Administrateur B

Référence de publication: 2009043864/683/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.895.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 17 mars 2009:

1. L'Assemblée décide de nommer la société suivante en tant que réviseur:

- Deloitte S.A., RC B 67.895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009043810/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLArg Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.703.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009043985/242/13.

(090050326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Carima I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.630.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CARIMA I S.A." avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1994, publié au Mémorial C numéro 515 du 9 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.630.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2692 du 4 novembre 2008.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et les journaux comme suit:

a) au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg, le 19 février 2009 numéro 366, et le 9 mars 2009 numéro 506.

b) au Luxemburger Wort et au Tageblatt les 19 février 2009 et 9 mars 2009.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2866 du 1^{er} décembre 2008, contenant absorption par la société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A.".

2.- Transfert par la société de tous ses avoirs et engagements à la société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A.".

3.- Décharge à accorder aux organes de la société.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

C) Qu'une première assemblée ayant eu pour objet le même ordre du jour s'est tenue pardevant le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre inférieur à la moitié du capital social.

D) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentatives sans désignation de valeur nominale de l'entière du capital social de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.365.000.-), seule UNE (1) action est représentée à la présente assemblée et que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulières des articles 278, 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 1^{er} décembre 2008 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 24 novembre 2008, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme "CARIMA I S.A.", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés "CARIMA I S.A.", société absorbée d'une part et "Sea-Invest Corporation S.A.", société absorbante, d'autre part et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2866 du 1^{er} décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que du point de vue comptable et fiscal, le transfert de tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée "CARIMA I S.A.", à la société absorbante "Sea-Invest Corporation S.A.", précitées, a pris effet au 30 novembre 2008, après cette date les opérations ont été accomplies pour le compte de la société absorbante.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "CARIMA I S.A." ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée décide que la société "CARIMA I S.A." est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Cinquième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Régime fiscal

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnantes, sociétés anonymes de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur fusion sous le régime fiscal d'exonération des plus-values cachées défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170 (2) L.I.R.

Constataion

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la société en relation avec la fusion projetée.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P.Rochas, C.Stein, M.Houssa, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009044851/272/102.

(090051702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

MGP Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.658.

—
Extrait de la décision adoptée le 25 mars 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 25 mars 2008, Blackdog S.à r.l. enregistrée au 25, rue du Schlammestée, L-5770 Weiler-La-Tour, Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le B121.793, a vendu 1 part sociale détenue dans la Société à IDS Lux S.à r.l. avec adresse au 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 111617.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, IDS Lux S.à r.l., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le jeudi 26 mars 2009.

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2009043752/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

—
*Auszug aus dem Protokoll über die Ordentliche
Generalversammlung der Banque LBLux S.A. vom 20. März 2009*

1. Herr Gregor Böhmer hat mit Wirkung zum 28.02.09 sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt und ist damit aus dem Verwaltungsrat der Banque LBLux ausgeschieden.

2. Die Generalversammlung billigt folgende, vom Verwaltungsrat vorgenommenen Kooptationen:

a) Herr Paul Bodensteiner, Ludwig-Erhard-Allee 1, D-81739 München (Beschluss vom 13.06.08)

b) Herr Stefan Ermisch, Brienner Str. 18, D-80333 München (Beschluss vom 15.09.08)

c) Herr Hans-Dieter Brenner, Neue Mainzer Str. 52-58, D-60311 Frankfurt (Beschluss vom 15.09.08) und seiner Wahl zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates

d) Herr Gerhard Grandke, St.-Gilles-Str. 13, D-63069 Offenbach (Beschluss vom 27.02.09)

Die Amtszeit der unter 2.a)-d) genannten Personen wird auf das Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 festgelegt.

Luxemburg, den 20. März 2009.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

Banque LBLux, Société Anonyme

Henri Stoffel / Norbert F. Palsa

Administrateur-Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009043780/1954/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

S.S.I. Partner AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.724.

—
Im Jahre zwei tausend und neun.

Den drei und zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts S.S.I. Partner AG, mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II, H.G.R. Luxemburg Nummer B56724.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Hesperingen residierenden Notar Gerard LECUIT, am 15. Oktober 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 6 vom 8. Januar 1997, und deren Satzung wurde abgeändert:

durch Urkunden des vorgenannten Notars Gerard LECUIT:

- am 11. Juni 1998, veröffentlicht im Memorial C Nummer 661 vom 17. September 1998;
- am 6. Oktober 1999, veröffentlicht im Memorial C Nummer 989 vom 23. Dezember 1999;
- am 20. Oktober 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 398 vom 31. Mai 2001.

durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 14. Dezember 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 737 vom 15. Mai 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Cornelius Martin BECHTEL, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Der Vorsitzende bestellt zur Sekretärin Frau Sandra MARTEAUX, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Jean FELL, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abänderung der aktuellen statutarischen Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und dementsprechende Abänderung von Artikel 9 der Satzung.

2.- Statutarische Ernennungen.

3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die aktuelle statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder abzuändern und dementsprechend Artikel 9 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitgliedes der Kategorie B rechtsgültig verpflichtet."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Mandatsniederlegung von Herrn Andre WILWERT als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates anzunehmen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Desweiteren beschliesst die Generalversammlung die beiden Herren Gerard MATHEIS und Cornelius Martin BECHTEL als Verwaltungsratsmitglieder zu bestätigen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei auf vier zu erhöhen und folgende Ernennungen vorzunehmen:

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie A:

- Herr Gérard MATHEIS, conseil économique, geboren in Luxemburg, am 4. Dezember 1962, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich;
- Herr Cornelius Martin BECHTEL, conseil économique, geboren in Emmerich (Deutschland), am 11. März 1968, beruflich wohnhaft in L-1420 Luxemburg, 5, avenue Gaston Diderich;

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B:

- Herr Franz Josef Felix BINGGER, Geschäftsmann, geboren in Ravensburg (Deutschland), am 1. März 1946, wohnhaft in I-37010 Cavaion Veronese, Strada Villa 17 (Italien);

- Frau Maria PENA, Gesellschaftsverwalterin, geboren in Steinsel (Luxemburg), am 4. Mai 1965, beruflich wohnhaft in L-2340 Luxemburg, 23, rue Philippe II.

Das Mandat sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder endet nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend und fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BECHTEL - MARTEAUX - FELL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2009. Relation GRE/2009/1204. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044852/231/81.

(090051737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2009 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Messieurs et Madame

* André ROELANTS, résidant à 98A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,

* Klas HOLMBERG, résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,

* Niels THYGESEN, résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,

* Peter HOFMANN, résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,

* Jhon MORTENSEN, résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,

* Jörg HEINEMANN, résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

* Alex SCHMITT, résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,

* Jari KIVIHUHTA, résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,

* Peter HEMME, résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,

* Eira PALIN-LEHTINEN, résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

* André ROELANTS, résidant à 98A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,

* Klas HOLMBERG, résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède,

* Niels THYGESEN, résidant à Kronprinsengade 5, 1114 Copenhague K, Danemark,

* Peter HOFMANN, résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,

* Jhon MORTENSEN, résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,

* Jörg HEINEMANN, résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

* Alex SCHMITT, résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,

* Jari KIVIHUHTA, résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,

* Peter HEMME, résidant à Nyropsgade 17, 1602 Copenhague V, Danemark,

* Eira PALIN-LEHTINEN, résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande.

- L'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2009 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises:

* KPMG Audit à Luxembourg,
pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Nordea 1, SICAV

Investment Funds

Andrea Martin / Martina Neuhaus

Référence de publication: 2009043906/3922/43.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Cable Financing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEP III Investment 13 S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.231.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CEP III INVESTMENT 13 S.à r.l. ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, ci-après la "Société", constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 du 19 septembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.30 heures par Maître Juliette FEITLER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant comme Président, qui désigne Maître Marie SINNIGER, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Maître Selim SOUISSI, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration et seront soumises avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) (ci-après les "Associés") sont dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en CABLE FINANCING 2 S.à r.l.;
2. Modification de l'objet social de la Société de manière à lui permettre de financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l.;
3. Suppression de la version anglaise des statuts et refonte totale des statuts de la Société;
4. Constatation de la démission des quatre gérants de la Société, avec effet au jour de la présente assemblée, et décharge pour l'exécution de leurs mandats;
5. Nomination, conformément aux statuts de la Société tels que modifiés, de trois nouveaux gérants de la Société en remplacement des gérants démissionnaires et avec effet au jour de la présente assemblée;
6. Divers.

Les associés ou leurs représentants ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment convoqués, ont délibéré et adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société en CABLE FINANCING 2 S.à r.l..

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société de manière à lui permettre de financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l..

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer la version anglaise des statuts de la société et de procéder à la refonte intégrale desdits statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de CABLE FINANCING 2 S.à r.L.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché du Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la société. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

De plus, la Société pourra (i) acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière, (ii) contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, (iii) accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra également financer par tous moyens une ou plusieurs sociétés, filiales directes ou indirectes de la société YPSO HOLDING S.à r.l..

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptibles d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12 500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues par la loi et par les présentes.

Art. 6. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée soit par le président du conseil de gérance soit par deux gérants agissant conjointement. L'assemblée générale des associés devra être convoquée dans un délai de quinze (15) jours lorsqu'un ou plusieurs associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en feront la demande. Une convocation écrite indiquant l'ordre du jour de l'assemblée devra être adressée à tous les associés, par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

En cas d'augmentation de capital chaque associé bénéficie du droit permanent de maintenir sa participation dans le capital de la Société à la quote-part de ce capital que représentent les titres qu'il détient préalablement à toute nouvelle émission de parts sociales. En cas d'émission ou d'attribution de titres d'une autre nature ou catégorie que les parts sociales, chaque associé bénéficie du droit de souscrire ou de se voir attribuer un pourcentage du nombre total de ces titres égal à la quote-part du capital détenue par lui immédiatement avant cette émission ou cette attribution et, par la

suite, du droit permanent de maintenir ce pourcentage au même niveau, préalablement à toute nouvelle émission ou attribution de titres de même nature ou catégorie.

Un vote à l'unanimité de l'assemblée des associés de la Société sera requis pour toute opération ou décision de la Société concernant les opérations suivantes:

- (i) modification de la nationalité de la Société;
- (ii) transformation de la Société en une société à responsabilité indéfinie;
- (iii) augmentation des engagements des associés; ou
- (iv) atteinte aux droits individuels des associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par part sociale et dès lors, lorsqu'une part sociale sera détenue par plus d'une personne, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 8. La cession des parts sociales entre vifs à des tiers non associés sera soumise au consentement donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

En cas de mort d'un associé, le transfert des parts à un non associé est soumis au consentement des propriétaires de parts représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, l'approbation n'est cependant pas requise si les parts sociales sont transférées soit à des héritiers réservataires, soit à l'épouse survivante.

Art. 9. La mort, la suspension de l'exercice des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 10. Pour aucune raison et dans aucun cas, les créanciers, les successeurs légaux ou leurs héritiers ne sont autorisés à consulter les actifs ni les documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de gérance") composé de trois (3) gérants, ayant ou non la qualité d'associés, désignés par l'assemblée générale des associés.

Dans le cas où une personne morale serait nommée gérant, elle désignera une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de gérance.

La durée du mandat des gérants sera de cinq (5) ans, renouvelable.

Si un mandat de gérant devient vacant, par décès, démission ou révocation, son remplaçant devra être nommé par l'assemblée générale des associés dans les dix (10) jours ouvrés suivant le décès, la démission ou la révocation du gérant concerné.

Les associés décident d'un commun accord des conditions d'une éventuelle rémunération des gérants. Le Conseil de Gérance définit les règles applicables au remboursement des dépenses des Gérants.

Art. 12. Le Conseil de Gérance se réunit au moins une (1) fois par an au cours d'une réunion dite "ordinaire", et plus fréquemment si nécessaire au cours de réunions dites "extraordinaires".

Il est convoqué par un (1) gérant.

L'ordre du jour du Conseil de Gérance est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toute convocation doit être adressée par télécopie ou courrier électronique au minimum (i) huit (8) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion s'agissant des réunions ordinaires, ou (ii) quarante-huit (48) heures à l'avance s'agissant des réunions extraordinaires.

Toutefois, le Conseil de Gérance est valablement tenu en dépit du non respect des formalités de convocation visées ci-dessus si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Gérance ou si tous les gérants renoncent aux délais de convocation.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou agir sur première convocation que si la moitié au moins de ses gérants sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint sur première convocation, l'auteur de la première convocation pourra en adresser une seconde par télécopie, ou courrier électronique avec accusé de réception émanant du destinataire (par opposition à un accusé de réception automatique émanant du système informatique du destinataire) (étant convenu qu'à défaut d'obtention immédiate d'un accusé de réception, la seconde convocation devra être adressée par courrier rapide de type DHL ou UPS), avec (i) un délai de préavis réduit de huit (8) à quatre (4) Jours Ouvrés s'agissant des réunions ordinaires ou (ii) un délai de préavis inchangé de quarante-huit (48) heures s'agissant des réunions extraordinaires.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou agir sur seconde convocation que si la moitié au moins de ses gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance pourront également se dérouler par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant l'identification de ses membres. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, ou par e-mail.

Sont réputés présents ou représentés, pour le calcul du quorum et de la majorité, les gérants participant à la réunion par téléconférence ou vidéoconférence (ou par tout autre moyen permettant leur identification et leur participation effective ainsi que la retransmission continue des délibérations).

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil de Gérance en nommant, en tant que mandataire, un autre gérant par écrit, par télécopie ou par e-mail, étant précisé qu'il n'y a pas de limite au nombre de mandat que peut accepter un gérant.

Les gérants pourront inviter toute personne dont la présence serait utile à la bonne information du Conseil de Gérance à assister, en qualité d'invité sans voix délibérative, aux séances du Conseil de Gérance.

Les séances du Conseil de Gérance sont présidées par un président de séance désigné à la majorité simple par les gérants présents ou représentés. Le président de séance ne disposera d'aucune voix prépondérante en cas de partage.

Le président de séance peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées d'associés.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion sous réserve toutefois des décisions suivantes qui requièrent l'unanimité:

(a) distribution de dividendes et toute opération assimilée;

(b) conclusion d'un projet d'acquisition ou de cession d'éléments d'actifs représentant un montant d'investissement ou de désinvestissement au moins égal à cent mille euros (€ 100 000,-) ou modification des termes ou conditions substantiels de ce projet;

(c) financement d'un projet visé au paragraphe (b) qui précède;

(d) octroi de cautions, avals ou garanties;

(e) conclusion d'emprunts;

(f) convocation et ajournement des assemblées générales d'associés; adoption des projets de résolution et des rapports à présenter auxdites assemblées;

(g) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement d'une convention entre la Société et l'un de ses associés (ou Affiliés de l'associé);

Par Affilié, il faut entendre par rapport à chaque associé, toute Entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée ou encore est sous le Contrôle conjoint de cet associé

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance devront être signés par le président de séance qui présidera une telle réunion, et par tous les gérants présents ou représentés.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président de séance, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad'hoc.

Art. 16. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Surveillance de la société - Exercice social

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil de Gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du Conseil de Gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions qui suivent.

D'une part, des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux associés par le Conseil de Gérance conformément aux règles de distribution qui précèdent et dans les conditions suivantes:

(i) Les comptes intérimaires sont rédigés au moins huit jours avant la tenue du Conseil de Gérance se prononçant sur la distribution d'un acompte sur dividende,

(ii) Les fonds seront suffisants pour cette distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées aux réserves légales ou conformément aux dispositions des présentes.

(iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par le Conseil de Gérance s'il y a assez de liquidités (en caisse ou en banque). Sinon, la décision doit être approuvée au préalable par l'assemblée générale des associés ou prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

D'autre part, des acomptes sur dividendes pourront être distribués aux associés par l'assemblée générale des associés toujours conformément aux règles de distribution qui précèdent et dans les conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont rédigés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale des associés se prononçant sur la distribution d'acomptes sur dividendes,

(ii) Ces comptes devront présenter un actif net qui est et demeurera après la distribution, supérieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que les statuts ou la loi ne permettent pas de distribuer.

(iii) Le montant de la distribution doit être prélevé du compte prime d'émission ou d'une réserve distribuable et ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées aux réserves légales ou conformément aux dispositions des présentes.

Le compte Prime d'émission pourra être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée générale des associés peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

Titre V. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VI. Disposition finale - Droit applicable

Art. 20. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

Quatrième résolution

Les Associés constatent la démission de Madame Marlène METGE, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

Les Associés constatent la démission de Monsieur Christopher FINN demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

Les Associés constatent la démission de Monsieur David PEARSON demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

Les Associés constatent la démission de la société CEP III Limited, ayant son siège social à 57, Walker House, Mary Street, George, KY- KY1-9002 Grand Cayman, de son mandat de gérant avec effet au jour de la présente assemblée, et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de ce mandat.

Cinquième résolution

Les associés décident, conformément aux Statuts, de nommer en qualité de gérant de la Société, avec effet au jour de la présente assemblée et pour une durée de cinq (5) ans, les trois gérants qui composeront le conseil de gérance de la Société.

1. The Carlyle Group (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B76600, représentée par Monsieur Jonathan ZAFRANI;

2. La société CEP II Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96017, représentée par Monsieur Steve ROSENGARTEN;

3. La société CEP III Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B127711, représentée par Monsieur Benoit COLAS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 17.45 heures.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FEITLER - SINNIGER - SOUISSI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2009. Relation GRE/2009/1235. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 1^{er} avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044859/231/286.

(090051677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour RENTA Corporacion Luxembourg

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009044919/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01008. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

CAD Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.688.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044939/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00734. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.